



## TABLE RONDE « LES POLITIQUES PUBLIQUES ET ENJEUX DE FINANCEMENTS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE »

VENDREDI 23 JUIN 2023  
AU FIAP PARIS

ANIMÉE PAR :

**Pascal DESCLOS**, consultant et fondateur de l'agence Valorémis

AVEC L'INTERVENTION DE :

**Laurent BONNATERRE**, Maire de Caudebec-lès-Elbeuf, Conseiller Régional de Normandie et Président du Comité de Filière Animation

**Thibaut de SAINT POL**, Directeur de la Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative

**Patrick CHENU**, Président du Fonjep et directeur des MJC de France

**Aline LOUISY-LOUIS**, Vice-Présidente de la Région Normandie en charge du sport et de la jeunesse pour Régions de France

RETRANSCRIPTION :

**Pascal DESCLOS**

Mesdames et Messieurs, bonjour et merci de nous rejoindre pour cette deuxième journée de l'Assemblée générale du FONJEP. Merci de nous rejoindre pour cette table ronde intitulée « Les politiques publiques et enjeux de financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire ». C'est une table ronde qui va durer 1 h 15. Les questions seront les bienvenues ici dans la salle. Merci d'être venus nombreux, et à vous également Mesdames, Messieurs, qui nous suivez régulièrement maintenant et peut-être pour la première fois également, à distance, sur notre chaîne Youtube avec le lien évidemment, le FONJEP.

Alors Mesdames, Messieurs, avant de vous présenter de manière un peu plus détaillée, juste quelques mots pour problématiser notre table ronde, même si nous l'avons évidemment préparée ensemble à travers nos rendez-vous. En effet, nous nous retrouvons pour échanger sur les politiques publiques et enjeux de financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il s'agit d'une grande ambition et cela fait des années que cela est porté au niveau du FONJEP. Vous l'avez compris, nous interrogerons les articulations entre les politiques publiques nationales avec et les priorités territoriales, avec une des spécificités qui est la nôtre, qui est la cogestion des dispositifs entre associations et pouvoirs publics.

En effet, le FONJEP est né d'une idée simple : les associations et pouvoirs publics sont complémentaires pour répondre aux besoins sociaux des territoires. Et c'est dans ce sens que depuis près de 60 ans, le FONJEP assure un travail concerté sur les politiques publiques et qu'il est vigilant à privilégier des relations de confiance. C'est un mot-clé qui est revenu hier, les conditions de la confiance. Le financement des conventions pluriannuelles d'objectifs, l'acronyme CPO, que nombre d'entre vous connaissent, permet de garantir une pérennité des associations et une visibilité au long cours. Aujourd'hui, par contre, on assiste à un passage massif

des financements pluriannuels pérennes aux appels à projets ponctuels sur des sujets spécifiques dans un panorama de baisse de moyens des collectivités et des services de l'État. Et ceci supplémentaires dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, et enfin évidemment l'impact de l'inflation. Alors Mesdames, Messieurs, merci encore d'avoir répondu présent.

Quelques petites questions, avant de vous passer la parole les uns les autres : comment, aujourd'hui, les pouvoirs publics peuvent continuer de financer les missions de service public dans une relation de confiance avec les associations ? Point de vue des collectivités avec région de France, merci de nous avoir rejoints. Point de vue des ministères avec la DJEPVA. Point de vue du président du comité de filière animation qui anime tous les acteurs du secteur pour contribuer à la remise à plat complète d'un secteur dit en souffrance. Et enfin, un point de vue du FONJEP, acteur tiers aux confins de deux mondes, associations et pouvoirs publics. Voilà un peu les conditions que l'on vous propose pour cette table ronde.

Alors, vos contributions, Madame, Messieurs, devraient en effet nous permettre d'éclairer ce contrat fondamental entre les acteurs qui portent des missions émancipatrices d'intérêt général et les pouvoirs publics qui mandatent, commandent et attendent ces missions pour le bienfait de nos populations et de nos territoires.

Pour tenter d'avoir un éclairage de vos différents points de vue, quelles lunettes prenez-vous lorsque l'on aborde la question des financements et de la confiance entre tous les acteurs ? Je vais passer d'abord la parole à Madame Aline LOUISY-LOUIS car vous êtes représentante des régions de France. Et vous avez évidemment votre regard d'élue locale en région Normandie, en charge du sport et de la jeunesse. Alors, premier propos, peut-être, auquel je voudrais vous inviter : en tant que représentante des régions de France, comment qualifieriez-vous les relations entre les régions et les associations d'éducation populaire et de jeunesse ? En quoi les projets de territoire menés par l'éducation populaire sont une réelle valeur ajoutée pour les politiques régionales ? Et puis, évidemment, on mettra un focus sur la spécificité peut-être de votre région Normandie. Voilà, je vous laisse la parole, si vous le voulez bien, Madame LOUISY-LOUIS.

## **Aline LOUISY-LOUIS**

Merci beaucoup. Bonjour à tous, pour ceux qui sont en présentiel et ceux qui sont en distanciel et qui nous suivent sur Youtube. Effectivement, aujourd'hui, je représente Région de France pour essayer de faire un éclairage et une petite synthèse de comment on aborde dans les régions cette relation partenariale que nous avons avec les associations. Je suis une jeune élue, puisque c'est mon premier, je préfère le dire, c'est important de le rappeler parce que peut-être que vous allez être un peu surpris, mais Laurent me connaît maintenant en tant que Normand, donc moi je suis une jeune élue, c'est mon premier mandat politique. Je suis cheffe d'entreprise, mais j'ai un passé de bénévole, puisque j'ai été très longtemps secrétaire nationale à la jeunesse, au Secours populaire. Donc je baigne dans le monde associatif depuis l'âge de 20 ans. Plus que ça, je pense même d'ailleurs. Et donc, aujourd'hui à la région, j'ai en charge le sport, le nautisme, la jeunesse. Et la jeunesse, moi, je l'aborde comme un sujet transversal, une compétence qui est gérée par les régions, avec une position différente. Parfois, ce sont des délégués à la jeunesse, parfois c'est un conseiller régional. Le choix en Normandie est d'avoir un vice-président qui a... effectivement, et ça donne un poids quand même un peu plus important. Sur le fonctionnement des régions, il n'y a pas d'unité, il y a eu une enquête qui a été faite d'ailleurs, un rapport d'INJEP, on

en parlait ce matin. Le sujet est abordé de façon très différente. Aujourd'hui le constat qu'on peut faire, et vous l'avez bien présenté, c'est que les ressources sont de plus en plus restreintes, et on est passé d'un sujet où on était plutôt sur la subvention d'associations, à travailler avec les associations sur un mode projet. Ce qui effectivement change beaucoup de paradigme pour les associations, c'est-à-dire cette capacité à pouvoir s'adapter, à travailler avec des collectivités sur des projets et plus sur une subvention de gestion de l'association et qui développe ses propres projets. L'idée effectivement aujourd'hui au niveau des régions, c'est de travailler d'un commun accord, sur un partenariat, sur des projets communs.

**Pascal DESCLOS**

Projet commun, alors, pour tout vous dire, Madame LOUISY-LOUIS, tous les débats hier ont porté sur la vision qu'on a du projet commun, c'est-à-dire la commande, l'injonction, elle vient des pouvoirs publics et nous nous adaptons. Est-ce que le projet commun s'inscrit dans le projet associatif des associations ? Que demandez-vous, en tant que responsable régionale de la politique régionale jeunesse, aux associations quant au déploiement de leur propre projet ? Jusqu'où allez-vous dans la co-construction de l'amont à l'aval et du pendant du développement du projet ?

**Aline LOUISY-LOUIS**

Je rappellerais que chaque région a une politique Jeunesse qui est différente. Nous, on l'a abordée sur une notion de maillage territorial et le fait d'avoir une approche à la fois de jeunes qui vivent en ruralité, mais aussi en urbain et en périurbain. J'ai la chance d'être dans une petite région, on en parlait ce matin, je ne suis pas dans le Grand Est. Et d'ailleurs, les exemples qui étaient donnés par l'INJEP, c'était plutôt sur de grandes régions, peu sur des petites régions, ce qui est pour nous beaucoup plus facile. Ce qui est important pour nous, c'est que nous avons défini stratégiquement des sujets. Nous avons quatre volets : « éducation aux écrans médias », la « notion mémorielle et citoyenneté », qu'on développe beaucoup sur notre région, c'est « lutter contre les discriminations » et « ouvrir sur de nouveaux horizons ». Ainsi, sur ces quatre sujets, nous travaillons avec les associations de notre territoire qui ont aussi une résonance nationale sur ces quatre sujets.

**Pascal DESCLOS**

Très bien donc on pourrait dire que ces quatre sujets sont au cœur des thématiques portées par l'éducation populaire.

**Aline LOUISY-LOUIS**

Oui.

**Pascal DESCLOS**

Ça, il n'y a pas de souci.

**Aline LOUISY-LOUIS**

Mais qui font partie aussi, pour certaines en tous les cas, des priorités de l'État.

## **Pascal DESCLOS**

De l'État, absolument, absolument. Les concertez-vous pour connaître le budget de travail, qui nous permet de développer les projets? Les concertez-vous dès l'amont? L'analyse du besoin est déjà partagée? L'appel à projets, toutes ces différentes étapes qui permettent de vérifier le bon emploi également des financements?

## **Aline LOUISY-LOUIS**

Oui, alors c'est vraiment du financement d'associations. Les associations avec lesquelles nous travaillons, d'abord c'est un partenariat qui date depuis 2017 dans un programme régional des actions éducatives. Nous l'avons créé, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de régions qui ont créé ce type de programme, dans lequel nous avons l'État à travers la DRAJES, entre autres, les associations et la collectivité régionale. Pour nous, l'idée des associations, c'est qu'elles aient une compétence que nous n'avons pas en interne et qu'il est important pour nous de nous appuyer sur leurs compétences pour développer les quatre axes. Donc, chaque année, on se rencontre pour travailler avec eux. D'ailleurs, ce sont eux qui sont plutôt porteurs des projets qui s'inscrivent et qui connaissent très bien notre territoire, et c'est un peu l'avantage qu'on a pour nous, c'est qu'on est sur une région où nos associations connaissent bien notre territoire et proposent des actions éducatives, et on travaille avec eux. Avec nous, effectivement, des souhaits, et cela depuis que je suis arrivée, on l'avait évoqué ensemble sur la préparation, c'est le public très éloigné. Et très éloigné, ce n'est pas au fin fond de la campagne, c'est très éloigné des politiques jeunesse, culturelles, sportives et artistiques. Donc, pour nous, c'est effectivement important de nous appuyer sur ces associations. Pourquoi? Parce qu'elles peuvent avoir un maillage territorial, ce qui n'est pas toujours le cas pour toutes les associations, et là par contre, on les incite fortement, à travers notre accompagnement financier, à se développer sur des territoires où elles ne sont pas présentes.

## **Pascal DESCLOS**

Concrètement, ça prend quelle forme? C'est explicité comment?

## **Aline LOUISY-LOUIS**

C'est explicité en disant « voilà aujourd'hui, vous intervenez par exemple sur la Seine maritime, sur l'hyper urbain ». On sait que sur Caen, Le Havre, sur les villes métropolitaines, c'est assez facile pour les associations. Quand on va dans la Manche, c'est déjà plus compliqué d'avoir une représentation des MJC, de quelques associations. Et là, on leur demande « voilà, on va vous accompagner, mais ça serait bien que vous puissiez aller vers ce public-là. Allez plus loin que sur l'hyper urbain, sur les métropoles ou sur les villes moyennes ». On a des territoires, moi je le dis, carencés, qui sont des départements comme l'Orne et la Manche où on a du mal à avoir des associations, mais elles le reconnaissent, aussi de nous dire « on ne sait pas comment faire ». Donc c'est là où, en coconstruction, nous pouvons travailler ensemble. Nous nous occupons de la mise à disposition de tiers lieux qu'on finance pour que les associations puissent s'installer, avoir un lieu pour rencontrer ces jeunes. Et à travers nos financements, nous finançons également des postes.

**Pascal DESCLOS**

Ça peut financer des postes.

**Aline LOUISY-LOUIS**

Absolument.

**Pascal DESCLOS**

Au regard du projet, je peux financer des postes.

**Aline LOUISY-LOUIS**

D'avoir des animateurs, des éducateurs qui peuvent aller sur le terrain, et aller au plus près des jeunes qu'on a du mal à capter.

**Pascal DESCLOS**

Alors avant de passer la parole à Monsieur Thibaut de Saint Pol, pour revenir un peu en tant que représentante des régions de France, comment vous définiriez la vision qu'ont les régions de l'éducation populaire ? Vous avez deux heures.

**Aline LOUISY-LOUIS**

Je vais faire court.

**Pascal DESCLOS**

Parce que c'est une vraie question de reconnaissance et de la spécificité qui est posée par ces acteurs-là également.

**Aline LOUISY-LOUIS**

Alors, moi j'ai un principe, et je pense que c'est un principe qu'on partage en tous les cas, nous, entre élus, puisqu'à Région de France on a des commissions et des ateliers, donc on a un atelier jeunesse entre autres. Je pense qu'il faut chasser en meute. On a une problématique depuis le COVID qui nous a quand même bousculés au niveau des régions par rapport à la jeunesse. On a été très bousculé sur une déshérence de certains jeunes, une difficulté de mal-être. Et effectivement, au niveau de Régions de France, l'idée était de dire « il faut qu'on arrive à capter ce public », ces fameux publics éloignés, parce que globalement on a des jeunes qui savent. Nous avons des dispositifs en Normandie, ils le savent. Mais on a un public aujourd'hui qu'on a, mais qu'on n'arrive pas à atteindre, qui est de plus en plus difficile à atteindre. Si je prends mon parcours, moi, de bénévole au Secours populaire, on n'avait jamais connu ça, en tous les cas, je dirais cet anonyme qu'on ne voit pas, qui ne va pas dans les associations caritatives, qui ne va nulle part.

Donc nous, au niveau de région de France, vous savez que les régions prônent la décentralisation, nous, ce qui nous intéresse, c'est que les politiques jeunesse soient gérées par les régions, tout simplement parce que nous sommes des acteurs locaux et que le travail que nous pouvons faire avec les associations nationales, et

qui se décline souvent au niveau régional, me semble plus pertinent, et nous semble plus pertinent.

D'un département ou d'une région à une autre, nous n'avons pas les mêmes problématiques, les mêmes besoins sur des projets associatifs, et pour porter des projets auprès de la jeunesse. Donc, c'est toujours compliqué, et moi qui suis une jeune élue travaillant dans le milieu de la santé, je peux vous dire que je suis habituée à voir des injonctions étatiques. Il est assez compliqué pour nous de travailler, mais je pense que pour les associations - je pense que Monsieur de Saint Pol, pourra nous nous éclairer sur le sujet - il est toujours difficile de poser des injonctions à des régions sans leur donner les moyens. Et donc la réalité, c'est si vous n'avez pas un président de région qui a une vraie volonté de mettre les moyens pour avoir une vraie politique de jeunesse, effectivement, on peut considérer qu'on peut être sur du saupoudrage. Donc la volonté des régions c'est d'avoir une politique décentralisée de la jeunesse qui permettrait effectivement d'avoir de vrais projets et à destination des jeunes de chaque région qui ne sont pas forcément les mêmes problématiques quand vous allez dans le Grand Est. Et le Grand Est, vous allez des Ardennes jusqu'à l'Alsace, ou en Occitanie ou en Nouvelle-Aquitaine entre Limoges et Biarritz, je ne suis pas sûre qu'on ait les mêmes problématiques. En tous les cas, il est difficile aujourd'hui, je pense, parce que la notion de projets nationaux aujourd'hui pour moi ne correspond plus à la réalité des besoins. Nous avons besoin d'agilité, de pouvoir répondre rapidement à des problématiques jeunesse que l'État, aujourd'hui à travers des plans, on a toujours un métré de retard.

### **Pascal DESCLOS**

Quelle entrée en matière pour vous, Monsieur Thibaut de Saint Pol! Merci beaucoup, Madame LOUISY-LOUIS. Alors, Monsieur Thibaut de Saint Pol évidemment, on va échanger avec ce constat et puis ce besoin-là qui est exprimé.

### **Thibaut de SAINT POL**

Oui, tout à fait.

### **Pascal DESCLOS**

Mais justement les agréments JEP, vous êtes en pleine séquence de renouvellement des agréments, et le FONJEP est l'un des instruments de tout ça. Alors comment peut-on redonner du sens à ces agréments? On parlait d'agilité, on parlait d'adaptabilité, et cetera. On parlait de la diversité des territoires. Comment ça se travaille, ces agréments? Sur quelle base vous les fondez? Et cette logique d'agrément sert-elle une logique aussi, selon vous, de confiance entre les partenaires, dont voici une des représentantes? Déjà voilà, pour introduire peut-être vos propos.

### **Thibaut de SAINT POL**

Tout à fait. Alors je répondrai après sur les injonctions étatiques. Effectivement, on est d'accord sur le constat et sur les priorités en termes de jeunesse : les jeunes les plus éloignés, très éloignés, les jeunes les plus vulnérables. Effectivement, sur les manières d'agir, je nuancerai quelques points, vous vous en doutez.

D'abord, je vais répondre à votre question des agréments JEP, qui est aujourd'hui au cœur de notre activité. Nous avons la loi du 24 août 2021 confortant les

principes de la République qui nous demandent de procéder à ce renouvellement des agréments JEP. On y voit en fait deux enjeux. Et puis après, je répondrai plus précisément à la manière dont on le met en œuvre. À la fois, c'est l'occasion pour nous de redonner, renforcer le sens qu'on donne à la coopération au travers de ces agréments JEP. Et puis de s'interroger, en lien avec l'ensemble de nos partenaires, sur précisément qu'est-ce que c'est que ces agréments JEP ? Et qu'est-ce que l'éducation populaire, dans un contexte où on a eu un certain nombre de mutations dans notre société ? Et donc, autour de cet acte, qui pourrait être assez administratif en réalité, se posent des questions qui sont assez structurantes, à la fois pour l'action de l'État dans notre domaine et puis pour notre champ.

Cette campagne de renouvellements des agréments JEP elle est considérable : ce sont 400 agréments nationaux, 17 000 locaux. Elle mobilise fortement l'ensemble de nos services et elle s'appuie à la fois sur tous les critères, les marqueurs de l'éducation populaire, tout en les réinterrogeant à l'aune des mutations de nos sociétés.

Je le disais, le premier axe pour nous est, à l'occasion de ces renouvellements, de nous interroger sur le sens de ces agréments eux-mêmes, et donc de redonner du sens à ce qu'ils portent par la coopération. Et dans la manière dont on réalise cette campagne de renouvellement, nous avons tenu à conserver la forte collégialité qui est présente, qui préside la formation spécialisée de l'agrément JEP qu'on porte à la DJEPVA. Donc, dans cette perspective, nous avons fait appel, au-delà des membres de cette formation spécialisée, à un certain nombre de volontaires, à la fois pour à élargir le regard, et aussi vu la charge et l'ampleur des renouvellements à opérer. Et donc nous avons constitué une équipe ressource d'une vingtaine d'experts externes, et d'ailleurs que je tiens à remercier, qui viennent d'horizons divers, mais qui sont pour l'essentiel issus du monde associatif ou des collectivités territoriales. Ainsi, au travers de cette campagne de renouvellement des agréments, nous retrouvons ce qui fait le cœur de la coopération entre ces différents univers pour porter nos politiques à destination des jeunes, des associations de notre secteur.

Les réunions de la formation spécialisée de l'agrément JEP, et Patrick Chenu peut en témoigner, sont l'occasion de nombreux échanges, de débats, sur ce qu'est l'éducation populaire, et sur un certain nombre d'acteurs qui peuvent apparaître à la marge, et où la question se pose véritablement, est-ce que c'est de l'éducation populaire quand on est une plateforme qui met à disposition des bénévoles pour les associations d'éducation populaire, par exemple ? Ou certains domaines qui apparaissent spécifiques à un secteur qui soit lié à la santé par exemple, et où on se demande, est-ce en réalité de l'éducation populaire, oui ou non ? Et il y a de réels échanges à cette occasion. Et donc cet exercice est assez symbolique et il nous invite à nous interroger collectivement sur ce qu'est l'éducation populaire aujourd'hui. Et on est obligé de répondre à ces questions de manière concrète, c'est-à-dire que ce sont des questions qu'on pose régulièrement, auxquelles on cherche tous à répondre, mais pour décider si oui ou non nous donnons l'agrément, en réalité, faut trancher ces questions et il faut trouver un consensus collectif pour dessiner les contours de ce qu'est l'éducation populaire aujourd'hui, et comment on doit la définir. Et cela doit nous permettre aussi de pouvoir faire émerger des propositions et de réfléchir à ce que sera l'éducation populaire demain.

**Pascal DESCLOS**

Très bien. Alors merci à vous de repréciser aussi que la question même de la définition du périmètre de ce que l'on nomme «éducation populaire» est constamment remis en débat : je pense qu'il s'agit d'une information importante. Comme les propos tenus hier en fil rouge hier, vous savez qu'être en éducation populaire, c'est être sur le long terme. Évidemment, les impacts sont difficilement mesurables, il y a du « quali » et du « quanti », il y a plutôt une injonction sur le « quanti » vécu par les acteurs. Comment initiez-vous, demain, peut-être pas une refonte, mais un changement, un prisme nouveau pour pouvoir entendre ce besoin de temporalité pour agir et être pérenne ?

### **Thibaut de SAINT POL**

Tout à fait. C'est un enjeu essentiel pour nous, et qui est ancien en réalité, dans nos pratiques et qui n'a cessé de s'accroître et de se renforcer, comme vous le savez. L'État a signé le 14 février 2014 la Charte d'engagement réciproque avec le mouvement associatif et les collectivités territoriales. Cette Charte préconise de privilégier la subvention et les conventions pluriannuelles d'objectifs. Donc en réalité, c'est une direction, une orientation dans laquelle on s'inscrit et qu'on a renforcée d'année en année. Et donc évidemment, le ministère chargé de la Jeunesse est attaché à ses outils juridiques, et évidemment, à titre personnel, je suis convaincu de la nécessité, et on l'est tous ici, de sécuriser les associations et de pouvoir au travers de ces conventions, créer des liens durables avec le secteur avec lequel nous travaillons.

Et donc à la fois les conventions pluriannuelles d'objectifs, ces CPO, nos postes FONJEP, visent à sécuriser les associations dans la manière dont elles vont conduire leurs projets associatifs, voire dans la mise en place de nouvelles actions, de nouveaux projets dont on discute étroitement. Il y a vraiment une co-construction de ce qui va être porté au travers de ces CPO et ces postes FONJEP. Ces CPO et ces postes FONJEP vont aussi servir de levier pour pouvoir convaincre de nouveaux financeurs, ce qui est aussi un enjeu important. Et donc, ils visent à pérenniser des emplois associatifs qualifiés.

Ainsi, être financés par des CPO permet aux associations de se concentrer sur leur métier et sur leur public, en leur évitant des démarches chronophages de recherche, de financement. Et donc c'est vraiment dans ces perspectives qu'on se situe à la DJEPVA. Pour vous donner un ordre d'idée, en 2023, le montant des subventions et des postes FONJEP que nous avons attribué aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, s'élève à plus de 55 000 000 d'euros, ce qui est une somme considérable. En 2022, à la DJEPVA, nous avons financé 67 associations en convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans, et nous avons attribué plus de 540 postes FONJEP jeunesse, éducation populaire. Ce qui fait plus de 8 000 000 d'euros. Donc, vous voyez, les montants sont considérables.

Au niveau local, c'est près de 38 000 000 d'euros qui sont réservés aux associations sous forme de subventions et de postes FONJEP. Sur cette question des CPO, en 2023, 90 % de notre enveloppe de subvention à la DJEPVA est consacrée à des conventions pluriannuelles d'objectifs. Donc, vous voyez, on se situe bien dans cette orientation avec la volonté de créer des liens sur le long terme et sécuriser les associations avec lesquelles nous travaillons.

Alors 90 %, pourquoi 10 % restants ? 10 % restants pour justement nous permettre de pouvoir financer et aider de nouveaux projets. C'est-à-dire qu'évidemment on a l'enjeu de pérenniser les associations, mais aussi de permettre à de nouvelles dynamiques, de nouveaux projets d'être portés avec de nouveaux acteurs. Et ça, évidemment, à enveloppe constante.

Outre cette politique de subventions aux associations, nous avons aussi lancé, de manière complémentaire, des appels à projets. Cela a été le cas pour le plan mercredi pour les colos apprenantes, auxquelles nous tenons beaucoup, ou sur un appel à projets « jeunes et nature » où là aussi nous avons un peu moins de 2 000 000 d'euros.

Ainsi, nos associations jeunesse éducation populaire bénéficient aussi, dans ce cadre, de crédits. Cela a été le cas aussi dans le cadre du plan « mentorat », ou des subventions du FDVA qu'on porte aussi à la DJEPVA. Le dernier axe c'est, compte tenu du caractère Trans sectoriel, plurisectoriel des associations d'éducation populaire qui sont aussi mobilisées en politique de la ville, la culture, le social, l'écologie, nos associations obtiennent aussi des crédits d'État dédiés à ces politiques, de manière complémentaire. Et nous, nous réalisons un travail de lien avec les autres ministères, ou de portage, de coordination des projets qui sont portés par nos partenaires. Et à titre d'exemple, nous pouvons rappeler que les associations d'éducation populaire bénéficient des postes FONJEP, JEP, mais aussi des postes FONJEP jeunes ou de ceux « politiques de la ville » : culture, cohésion sociale... Donc nous avons une multiplicité de soutien qui vient renforcer, et notre vigilance est justement que ce soit complémentaire.

### **Pascal DESCLOS**

Merci beaucoup pour toutes ces précisions et nous redonner quelques chiffres qui nous remettent en effet en perspective la puissance d'intervention de l'État. Mais je me dois de vous mettre en lien avec Madame la Représentante des régions : ce besoin d'agilité, cette perception qu'on est plutôt dans l'injonction : qu'elles seraient vos premières réponses, peut-être, avant de passer la parole à Monsieur Bonnaterre ?

### **Thibaut de SAINT POL**

Je peux répondre ?

### **Pascal DESCLOS**

Oui, je vous en prie.

### **Aline LOUISY-LOUIS**

Je vous en prie.

### **Pascal DESCLOS**

Bien sûr.

### **Thibaut de SAINT POL**

Merci. La raison même de la création de nos services déconcentrés, c'est de pouvoir mettre des solutions au plus près des territoires et en lien avec les partenaires locaux, et c'est tout l'enjeu et la philosophie de ce qu'on porte sur le FONJEP. C'est-à-dire, le fait qu'au niveau central, l'administration laisse des marges de manœuvre considérables pour travailler avec l'écosystème local. Et l'enjeu est de justement donner les marges de manœuvre nécessaires à nos services déconcentrés pour agir au plus près des besoins spécifiques des

territoires. Et les services de l'État ont toujours été très ouverts aux partenaires locaux, et en témoigne ce que pourrait dire Laurent Bonnaterre sur le comité de filière. Donc c'est tout le sens et aussi tout l'enjeu de la dynamique que nous portons, et c'est aussi ce pour quoi le dispositif FONJEP est si souple, avec la volonté de s'adapter aux orientations des politiques locales, et c'est vraiment dans cette philosophie que nous sommes, loin des injonctions étatiques centrales.

En fonction des territoires, en revanche, et c'est aussi le sujet pour nous, force est de constater qu'on a de grandes hétérogénéités dans les relations partenariales entre les acteurs en charge des politiques de jeunesse et d'éducation populaire. Vous le savez, on l'évoquait tout à l'heure, l'étude qu'en d'autres temps j'ai pu lancer à l'INJEP, qui a été portée par Jordan Paris, et qui étudie la manière dont sont réalisés, dont se saisissent, par exemple, les régions en termes de chef de filât, elles font apparaître une grande hétérogénéité. Et cette hétérogénéité, à mon sens, et vous l'avez dit aussi dans vos propos, c'est que la politique Jeunesse est incarnée en réalité de manière relativement différente par les différents conseils régionaux. Et c'est le cas aussi, l'INJEP a étudié les conseils départementaux, on a eu les intercommunalités où là aussi existent de grandes inégalités. Et donc, dans certains territoires, les jeunes ont effectivement un certain nombre d'opportunités qui leur sont offertes par cette politique forte qui est portée par le Conseil régional, le Conseil Départemental. Mais en réalité, on a une forte hétérogénéité, et de notre point de vue, elle reste quand même relativement fragile dans certains points où on sait bien que, suite à une élection, on peut avoir un changement complet de programme, de soutien à des associations, et de notre point de vue, cela justifie le fait que l'État puisse assurer une continuité de ce soutien et une présence qui reste forte.

À la DJEPVA, nous travaillons par ailleurs fortement les questions d'ingénierie territoriale qui ont toujours été au cœur de notre activité, et avec un certain nombre de partenaires qui sont ici présents. C'est aussi un enjeu que suit de près notre inspection générale ; il y a des travaux en cours. Et à titre d'exemple, encore la semaine dernière, nous recevions l'ensemble de nos chefs de pôle Jeunesse, éducation populaire et vie associative pour travailler en commun pour un atelier spécifique sur les relations entre État et collectivités nationales, pour justement tirer profit de ce qui a été mis en place de manière louable à certains endroits, essayer de tirer profit des bonnes pratiques, et échanger sur la manière dont on peut justement diffuser là où ça marche bien, et avec cette volonté de toujours développer les partenariats locaux. Et de la même manière, nous portons de manière forte le fait que notre responsabilité est d'animer une communauté de l'ensemble des acteurs, une communauté qu'on appelle apprenante parce qu'elle vise à tirer parti de ces bonnes pratiques, et là, nous sommes aussi dans de l'éducation populaire, d'une certaine manière, avec en particulier des fonctionnaires des services déconcentrés départementaux et régionaux. Et de notre point de vue, cela contribue aussi à réarticuler, à renforcer les partenariats et politiques locales et territoriales en lien avec le National.

## **Aline LOUISY-LOUIS**

Pour revenir sur les services déconcentrés, nous sommes aussi très liés à qui on a en face de nous, au niveau du rectorat, et aussi en termes de délégué régional DRAJES. Moi, j'ai des exemples factuels, dans le cadre du programme régional des actions éducatives : nous étions partis sur l'activité physique puisqu'avec le COVID, énormément de lycéens sont malheureusement sortis des clubs sportifs, donc nous avons travaillé avec des lycées. Nous avons fait le choix de lycées

techniques, lycée pro, lycée général, toujours en expérimentation, avec l'association Léo Lagrange, et les profs d'EPS afin de travailler avec eux sur un programme d'activité physique qui sort un peu du programme classique. Nous avons eu de très bons retours des 200 jeunes ciblés. La Région a assuré un financement à 100 % sur cette action, sans rien demander au rectorat. Pourtant, la Rectrice a dit qu'elle n'y voyait aucun intérêt et a dit : « l'expérimentation ne se renouvellera pas ». Donc là, on est parti sur un autre public puisqu'on a la chance en Normandie d'avoir un champ de compétences qui n'est pas que les lycées. En effet, nous avons aussi les CFA, les organismes de formation, les missions locales et MFR, et nous nous sommes dirigés vers cet autre public. Donc je serais plus nuancée par rapport à la pérennité et à la capacité des services déconcentrés d'avoir effectivement une latitude par rapport à la politique État, car dans la région, nous ne l'avons pas forcément. Actuellement, nous avons un nouveau directeur régional de la DEAJES avec qui je travaille très bien. Ainsi, nous nous sommes fixé des orientations, ce qui n'était pas le cas avant.

### **Pascal DESCLOS**

Et en même temps, j'ai l'impression que Monsieur Thibaut de Saint Pol dit : « une des façons aussi de gagner, de renforcer nos partenariats, c'est peut-être aussi que les acteurs eux-mêmes, et là je pense aux représentants des régions, sortent un peu d'une situation où la diversité et l'hétérogénéité entraînent des conséquences quant à la confiance entre les acteurs ». Alors j'entends bien ce que vous dites sur l'inter ministérialité déconcentrée nécessaire, et en même temps un besoin aussi que les élus locaux, non pas parlent d'une même voix, mais peut-être aient quelques ambitions communes, et une reconnaissance un peu commune de l'éducation populaire pour retrouver un interlocuteur.

### **Aline LOUISY-LOUIS**

Nous l'avons, puisque chaque année, nous labellisons les associations, comme je l'ai fait il y a 15 jours. Le renouvellement ou pas de la labellisation des associations est un travail collégial avec des collectivités, département, région, DRAJES qui sont présents, représentants des élus départementaux. Ainsi, une étude est faite par les services et les collaborateurs des différentes instances, permettant de dresser un bilan de chaque association avec les objectifs qui avaient été fixés. Personnellement, je me suis retrouvé assez en difficulté sur ce sujet-là parce qu'on n'avait pas de critères forcément d'évaluation. Alors c'est peut-être mon défaut d'être dans la santé, c'est qu'on a l'habitude d'évaluer. Mais je trouve qu'on manque effectivement de critères d'évaluation.

### **Pascal DESCLOS**

Cela fera l'objet de notre deuxième table ronde, bien sûr.

### **Aline LOUISY-LOUIS**

Il est difficile d'objectiver les actions menées. Nous voyons ces 55 000 jeunes touchés par des actions, grâce au travail que nous réalisons avec les associations sur la région, soit 250 structures éducatives : cela représente globalement un jeune sur trois qui est ciblé. Nous savons que nous avons touché du monde. En outre, la qualité est aussi intéressante. Moi, je ne suis pas forcément sur le

nombre, mais sur la qualité de l'engagement et du projet qui est porté par l'association et qui permet aux jeunes d'être avec nous.

### **Thibaut de SAINT POL**

Juste une phrase, puis on laissera la parole à Laurent Bonnaterre tout de suite après, il n'y a pas mal de choses que je partage aussi dans ce que vous venez de dire. Le premier point, c'est qu'effectivement le côté partenariat fonctionne dans les deux sens : on a des DRAJES qui sont un peu démunies et seules dans certains territoires pour porter leur politique. Et effectivement, je suis conscient de ce que vous dites, mais en réalité cela fonctionne dans les deux sens. Il y a aussi des spécificités, et je pense que vous le savez, entre la manière dont on s'est porté côté Jeunesse, Éducation populaire et sport qui tiennent aussi aux spécificités de ces champs-là. Et donc en réalité les logiques ne sont pas toujours les mêmes. Et dernier point, concernant l'évaluation, la nécessité de l'évaluation, on ne peut que partager cela, avec aussi la volonté de renforcer l'INJEP et tout ce qui permet dans l'ensemble de nos secteurs, d'avoir des éléments fiables pour penser nos actions.

### **Pascal DESCLOS**

Merci beaucoup à tous deux, vraiment. Monsieur Laurent Bonnaterre, vous avez été longuement cité parce que vous êtes maire de Caudebec-lès-Elbeuf, vous êtes conseiller régional de Normandie donc évidemment vous vous côtoyez régulièrement, et surtout, et on va comprendre l'enjeu : vous êtes président du comité de filière, de la filière animation. Alors en qualité de président, nous nous étions dit en préparation un terme qui m'était resté à l'esprit, il s'agit aussi de redonner des lettres de noblesse à l'animation, à ses projets, à ses impacts, à ses professionnels : des professionnels compétents et pérennes et à qui on doit la possibilité d'avoir une carrière aussi dans le secteur. Alors en quoi le rôle du comité de filière est-il inédit ? En quoi, selon vous, la particularité de ses membres également permet une dynamique de synergie nécessaire pour pouvoir mieux définir ce dont on parle et mieux définir ce que nous poursuivons ? Quels sont donc ces acteurs réunis ? Comment parlent-ils et de quoi ? Voilà, en gros, donnez-nous à voir un peu ce qui se cache derrière le rideau ?

### **Laurent BONNATERRE**

Merci beaucoup. Merci déjà pour la richesse des débats. Merci beaucoup à Patrick Chenu, à Nouria, pour l'invitation. C'est toujours un plaisir d'être à vos côtés. Beaucoup de choses ont été dites, et puis votre question est très large, alors je vais partir du principe, mais on y reviendra peut-être pendant les questions, que tout le monde sait à peu près ce que recouvre le comité de filière animation, parce que si je me lance dans une description déjà de comment on travaille, je vais prendre le tiers de mon temps de parole. Toutes nos publications sont en ligne sur le site tenu à jour par la DJEPVA : [jeune.gouv.fr](http://jeune.gouv.fr), extrêmement bien tenu à jour et toutes nos publications sont en ligne. Il y a à la fois des préconisations, des constats, des lignes d'action. Voilà, tout cela est en ligne.

Alors, je vais à la fois répondre à votre question, puis rebondir un peu sur les débats qui ont eu lieu avant. Concernant votre question, et vous avez utilisé le mot « lettre de noblesse », moi, je parle souvent de « reconnaissance » parce que je considère que les lettres de noblesse, pour autant que ce terme ait encore un sens dans notre République du XXI<sup>e</sup> siècle, je pense qu'elles sont là. Enfin, si on

est ici, on est tous convaincus de la qualité du travail qui est mené par l'éducation populaire par les collectivités. Le sujet c'est, et vraiment depuis que j'ai pris la présidence du comité de filière en octobre, j'ai beaucoup parcouru le terrain, alors beaucoup la Normandie parce que je suis conseiller régional Normand, mais aussi toute la France, et ce qui revient d'abord avant les rémunérations, avant la formation, avant les carrières, avant les moyens financiers, c'est la reconnaissance. Je le dis toujours, moi je suis d'une ville de 10 000 habitants, une ville populaire avec un secteur animation très fort qui est géré en régie par la commune de Caudebec, en l'occurrence, 45 ou 50 animateurs à temps plein, enfin, le temps le plus plein possible, en fonction des missions. C'est l'absence de reconnaissance au sens où ce n'est pas dans le débat. Et ce n'est pas dans le débat. Les parents d'élèves, les concitoyens vont me parler de la cantine, de l'école, de la petite enfance, parce que la petite enfance est l'étape à laquelle il faut faire garder le gamin. Et il y a ce voile de non-dit sur ce qu'ils appellent encore tous la garderie.

### **Pascal DESCLOS**

Sur l'éducation informelle, c'est pratique, ce que ça apporte.

### **Laurent BONNATERRE**

Voilà, et le niveau d'exigence qualitative, ou pas qualitative parce qu'on on sait bien que nos concitoyens sont parfois contradictoires dans leur demande, mais je ne le trouve pas assez constitué, et nos collaborateurs, animateurs, directeurs en souffrent parce qu'ils ont souvent l'impression d'être les bouche-trous de la journée des enfants, et pas dans cette véritable continuité active et pédagogique que nous voulons veu faire.

### **Pascal DESCLOS**

L'occupationnel, la garderie...

### **Laurent BONNATERRE**

Et quand je dis ça, je ne dis pas qu'ils ne le font pas évidemment, ils le font pleinement, on a signé des PEDT, on travaille sur des projets partagés, on a des comités de pilotage, on essaie de toujours faire converger les programmes de l'éducation nationale, ce que nous faisons, la qualité qu'on amène, et cetera en fonction des heures. Évidemment, on ne fait pas la même chose à 7 h 30 du matin à 12 heures et le mercredi, et/ou sur les vacances scolaires. Enfin, il n'y a que des professionnels dans la salle, donc chacun a ça à l'esprit.

Donc la reconnaissance, et finalement, et on le voit là, c'est venu un peu au début du mois de juin dans le débat public, c'est venu, et ça vient souvent sur la pénurie. C'est d'ailleurs une des raisons de la création du comité de filière : c'est la pénurie du nombre d'animateurs, j'allais dire de jeunes, mais pas forcément de jeunes parce que moi j'ai aussi des exemples d'animateurs qui deviennent animateurs à 40, 45 ans en reconversion professionnelle, et qui sont souvent de bons professionnels.

Je crois que Patrick s'est aussi exprimé dans les médias. On portait la voix de « il nous manque des collaborateurs ». Mais cela ne peut pas être la seule question qu'on se pose ensemble, évidemment, c'est le point dur, c'est le point focal. C'est pour cela qu'on est là, c'est donner envie aux gens de nous rejoindre, donner envie

à de futurs animateurs, à de futurs dirigeants de centres ou gestionnaires de centres de faire carrière avec nous, d'avoir une rémunération correcte, d'avoir une reconnaissance, d'avoir une formation qui leur permet de faire carrière, d'évoluer dans leur profession avec une espèce de pyramide un peu compliquée dans les métiers de l'animation.

Nous savons bien que nous avons beaucoup de gens sur le terrain et très peu de postes d'encadrement, et que plus vous montez dans les postes d'encadrement, moins cela à voir avec les métiers de l'animation. Dans ma commune, les cadres qui gèrent la direction de l'animation font surtout des dossiers administratifs techniques, des procédures, des réponses à appels à projets. Or, si on passe plus de temps à répondre l'appel à projets qu'on passe de temps et d'énergie à mettre des moyens en face d'un appel à projets qu'on n'est pas sûr de gagner, et dont de toute façon la marge de financement propre qu'on en tire est inférieure à toute l'énergie qu'on y a mise, c'est toujours la limite. Et donc je suis assez sur la ligne de ce que disait Thibaut de Saint Pol, qui est celle de pérenniser, donner du temps long, tracer des perspectives. C'était pour répondre à votre question sur les lettres de noblesse. Les lettres de noblesse sont là, mais il faut les conforter.

Concernant le débat précédent, je ne suis pas dans le même groupe politique qu'Aline, on n'est pas très loin, mais on n'est pas toujours très près, cela dépend des jours. Et donc, il y a les gentilles régions, le méchant État, et sur le terrain entre nous, si je résume la position des maires et des collectivités territoriales, il y a les deux écueils, ce sont les pires : il y a soit la gestion de fait, soit la relation client-acheteur. Et ce n'est pas ce que nous souhaitons faire ensemble, et ce n'est pas du tout ce que doivent faire les collectivités et l'éducation populaire. La gestion de fait, c'est, en gros, vous montez une pseudo-association et vous déléguez vos contrats de travail et vous ne regardez surtout pas si les CE sont mal utilisés et si l'argent public sert à financer des emplois précaires. Et puis l'autre relation difficile c'est « Bonjour mon DGS, mon directeur des finances m'ont dit que votre truc n'était pas dans les clous donc on va faire un appel d'offres, vous allez répondre et puis la donnée financière sera principale ». Ça, ce n'est pas non plus souhaitable. Et donc pour sortir de ce face-à-face, la ministre Sarah El Haïry a souhaité, après les assises de l'animation, créer le comité de filière que nous avons installé en octobre, et parfois avec un peu de peine. Mais nous avons réussi, nous avons mis tous les acteurs autour de la table dans le comité de la filière animation, à savoir les représentants de toutes les collectivités, les régions de France, les villes, les Interco, France urbaine, les départements... L'éducation populaire est très présente dans son immense diversité et son immense hétérogénéité. Et puis il y a les représentants des employeurs, les représentants des salariés, les syndicats, et puis en négociation permanente ou en discussion permanente, les financeurs, les services de l'État, et puis la CNAF. Je rappelle qu'on est en ce moment en pleine négociation de la COG de la CNAF, que les réunions stratégiques commencent cet après-midi, enfin, elles ont déjà largement commencé après de multiples rebondissements calendaires. Mais il y a vraiment un enjeu très fort dans...

Et je le dis aussi, parce que - et on est tous un peu partagés sur ces questions-là - on a à côté de nous le comité de filière petite enfance qui travaille beaucoup, et il y a une vraie volonté de l'État, et je ne peux pas dire c'est une mauvaise chose, une volonté de l'État de consolider le service public de la petite enfance. Je le disais tout à l'heure, la petite enfance est évidemment un sujet de prise en charge des enfants, mais c'est aussi un sujet, pour beaucoup de territoires, de capacité à remettre les parents et d'abord les mamans, parce que c'est encore fait comme cela, malheureusement, qu'elles puissent retrouver une activité professionnelle

dès qu'elles le souhaitent. Et c'est évidemment important. Donc il y a beaucoup, beaucoup de moyens mis sur la petite enfance.

Et donc voilà ce qu'on fait au comité de filière animation, on fait parler dans un cadre général des gens qui se connaissent, évidemment, je ne vais pas dire que les gens ne se parlaient pas avant le comité de filière. Ils se parlaient évidemment, mais ils se parlent différemment dans un cadre différent. On sort du face-à-face, du chien de faïence. On essaie de dire ce sur quoi on est d'accord. Il s'agit du fameux document en ligne qui fait 12 pages, présentant ce sur quoi nous sommes d'accord. Alors voilà, il y a des subtilités langagières, parce qu'évidemment, ce n'est pas parce qu'on travaille ensemble, qu'on abandonne qui on est et quels sont nos attendus. Et alors, il y a ce sur quoi on est d'accord, et il y a ce sur quoi on n'est pas d'accord et qu'on est en train de traiter, on en parlait avec Patrick Chenu tout à l'heure, c'est un vrai sujet : il y aura des annonces probablement en juillet, nous sommes en train de doser l'intensité entre à la fois la volonté de progresser sur le niveau de rémunération des CE, sur leur usage, et en même temps nous ne voulons pas déstabiliser tout le secteur, et ceux qui ont encore besoin d'utiliser ce mode un peu dérogatoire parfois sur certains territoires, donc c'est la complexité. Et puis, je vais finir sur le comité de filière qui fête sa première année et qui va repartir pour une deuxième année : la ministre me l'a confirmé cette semaine, nous allons commencer maintenant à rentrer de manière plus transversale dans les sujets qui sont primordiaux pour nous, notamment la relation avec l'éducation nationale. Je parlais des CE : il y a aussi des embellies. Nous voyons que le BAFA à 16 ans repart. Avec Sarah, nous allons adresser une lettre à toutes les collectivités pour expliquer que les jeunes BAFA que vous formez, qu'on forme dans nos associations qui ont le BAFA à 16 ans sont à peu près autant employables que les gens qui avaient le BAFA 17 ans et demi et qu'il faut bien les accueillir. Il y a une question d'encadrement évidemment, mais on ne peut pas avoir dit pendant 3 ans ou 4 ans que c'était la pénurie d'animateurs, et que maintenant on ne veut pas des jeunes brevets BAFA. Et alors, tu as raison, les retours de vos associations d'éducation populaire sont très favorables, ils sont très motivés.

## **Pascal DESCLOS**

Merci, merci pour toutes ces précisions. Et puis je retiens, et je passe la parole à Patrick Chenu, en tant que président du FONJEP, nous sommes ici dans un lieu évidemment tripartite, Etat, collectivité locale, association. La filière animation, c'est une nouvelle configuration de dialogue, aussi, pour essayer de voir en quoi les parties prenantes partagent ou ne partagent pas, et du coup quel est le travail à réaliser, vision commune, ambition commune. Qu'est-ce que ça évoque au président du FONJEP, ces questions-là de dialogue ? D'abord de dialogue, de nécessaire dialogue, toujours.

## **Patrick CHENU**

Le Président du FONJEP va être extrêmement prudent parce qu'il a ces 3 parties contributrices à sa droite. Plus sérieusement, je pense que c'est tout l'intérêt de l'espace FONJEP aussi que d'essayer en permanence d'articuler des éléments qui peuvent être aussi compliqués, contradictoires ou... Étant le représentant du collège associatif autour de cette table, je pense qu'aujourd'hui la question qui se pose, - on évoquait tout à l'heure l'intérêt des CPO - c'est de simplifier finalement l'accès à des moyens structurants au service d'un projet associatif pérenne qui permet de se déployer sur un territoire. Pour le FONJEP, l'angle aujourd'hui de

notre approche sur ces questions-là, c'est comment on arrive justement à articuler aussi des financements qui soient des financements locaux ? On fait tous le constat au niveau de l'éducation populaire que nos premiers financeurs sont les collectivités locales, de manière très claire et plutôt, selon les réseaux, souvent mairie, intercommunalité et départements, mais on ne saurait se passer de la présence de l'État ni de l'impulsion donnée par les régions en fonction des politiques publiques. Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien, selon les territoires et le FONJEP s'intéresse à avant tout aux questions de financement ; je vous rappelle un poste FONJEP, ça soutient un emploi de salariés pérenne au service d'un projet associatif sur une logique pluriannuelle. Et la question qui se pose pour nous au quotidien, c'est vraiment la question de l'articulation de ces dispositifs aujourd'hui. On voit bien, globalement, quand il y a des volontés politiques, on ne va pas traiter les cas où il n'y a pas d'envie, ce n'est pas le sujet aujourd'hui et ce n'est pas mon rôle non plus, mais quand il y a volontés politiques, on voit bien qu'on a un peu tendance à réinventer la roue sur un certain nombre de dispositifs de soutien. Et ce qu'on essaye de faire au niveau du FONJEP, c'est aussi d'ouvrir des portes, de tendre des perches et de se dire « est-ce qu'on n'aurait pas intérêt dans cette situation particulière de tension où effectivement la question de la reconnaissance est extrêmement importante ». Mais nous l'évoquions hier notamment dans les échanges sur le sens du travail, on ne peut pas du tout écarter la question de la rémunération, c'est-à-dire que c'est ce que nous disions en gros dans la table ronde sur le sens du travail : le salaire symbolique à un moment ne compense plus la faiblesse du salaire financier en tant que tel. Donc comment est-ce qu'on arrive à trouver des espaces, des lieux et des outils qui permettent d'articuler des soutiens à la vie associative ? Cela est une des questions qui agite le FONJEP dans une époque où nous voyons bien que tout le monde réfléchit à comment est-ce qu'on articule ces questions de politique publique ?

Donc on a le FONJEP, c'est une belle coquille, mais c'est une structure de paiement avant tout, et qui se nourrit de ce qu'on injecte dedans. Donc nous, notre capacité, peut-être modeste, c'est de mettre les gens effectivement autour d'une table et d'être en capacité de réfléchir à comment est-ce qu'on articule ces financements ? Au-delà de l'intention politique qui en général est extrêmement volontariste, forte, et cetera. Comme vous l'évoquiez en termes de couverture territoriale, Madame la Vice-présidente, nous voyons bien que faire qu'un dispositif, atteigne sa cible, son public, c'est quelque chose d'assez compliqué. Moi, je décris souvent l'action du FONJEP et son conseil d'administration comme étant un lieu où on essaye d'affiner les politiques publiques. C'est-à-dire qu'en gros, on nous en confie une en déploiement, l'intérêt d'avoir dans le tour de table à la fois les financeurs et les acteurs associatifs qui vont en bénéficier pour mettre en œuvre leur projet. C'est que cette politique publique, on est en capacité à un moment de l'améliorer au fur et à mesure. Nous l'avons fait sur le plan de soutien aux colos et aux organisateurs de colonies de vacances, on l'a fait sur les FONJEP jeunes, on a mobilisé les réseaux pour que cela fonctionne, et cela fonctionne aujourd'hui.

Donc on a aussi, dans le respect de la libre administration des collectivités, des projets politiques du point de vue des associations, besoin de trouver des formes qui articulent mieux ces soutiens à l'emploi associatif dans une époque qui est compliquée aujourd'hui pour tout le monde et où effectivement, on a des tensions sur les recrutements. Mais nous avons beaucoup d'associations qui font un travail remarquable qui n'ont plus les ressources en ingénierie administrative pour aller, Laurent évoquait pour sa collectivité, pour aller chercher des moyens là où il faudrait aller. Ce n'est pas qu'il n'y a pas toujours un manque de moyens, mais cela veut dire effectivement que ce sont des jours de travail pour arriver à trouver

des moyens significatifs pour mener l'action. Et c'est autant de jours où les associations ne sont pas dans leur travail pédagogique d'action éducative, et cetera, et c'est aussi un des éléments qu'on a peu abordés, mais qui était pointé, hier, de la forte tension qui pèse sur l'encadrement aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on a un encadrement qui est écartelé entre un encadrement très dans l'éducation populaire, et on peut assumer le mot « militant », c'est-à-dire que c'est souvent des métiers de choix. C'est-à-dire qu'on ne devient pas cadre de l'éducation populaire par hasard, c'est qu'on a même envie de changer un peu le monde et une envie de travailler les sujets pédagogiques, et finalement des professionnels qui, chez nous, se retrouvent comme étant des cadres administratifs. Et donc, c'est au détriment de la qualité du portage du projet associatif, cela crée des tensions sur les personnes et c'est aussi une des causes de démission d'un certain nombre de personnes, puisqu'on a aussi des tensions sur ces métiers-là. Donc comment est-ce qu'on invente des formes qui sont plus à même, je dirais, de faciliter l'articulation de ces financements. Et pour un petit plaidoyer pro domo, le FONJEP c'est 2 % de frais de fonctionnement, donc ce n'est pas très cher non plus.

Le deuxième point, pour rebondir sur ce que disait Thibaut de Saint Pol, c'est, je crois, qu'il y a un bel intérêt du travail aujourd'hui sur l'agrément JEP. C'est-à-dire que dans ce qu'évoquait Laurent tout à l'heure sur le... peut-être que si on parle, on arrive à mettre de manière un peu plus claire la question de la qualité éducative en direction des familles dans le débat public : c'était un peu le rôle du groupe de travail, mais nous ne sommes pas tous tombés d'accord sur la Charte. Ce n'est pas grave, nous arrivons à faire avancer un certain nombre de choses. Mais si on arrive à mettre dans le débat public ce qui est important aujourd'hui, ce n'est pas simplement qu'il y a une garderie, nous avons besoin du service à la population de garderie pour que les gens puissent aller travailler, et c'est honteux, mais que ce qui nous agite au niveau notamment des associations, des collectivités et de l'État, c'est comment est-ce qu'on en fait des temps éducatifs riches, construits, intéressants et qui sont émancipateurs? Qu'est-ce qui permet de garantir cela aujourd'hui?

Et moi, je trouve, je passe sur la séquence politique autour de la loi qui a amené à au renouvellement des agréments JEP, ce n'est pas non plus notre sujet, nous savons que c'est un débat qui est encore chaud. Par contre, il y a un élément sur lequel les réseaux de la jeunesse éducation populaire était extrêmement favorable, c'est de faire que l'agrément JEP ne soit pas donné à vie. C'est-à-dire que si on veut donner du sens à un secteur, si on veut affirmer sa capacité et sa qualité, nous avons effectivement besoin de le regarder, de le passer en revue et de le renouveler. Alors, Thibaut l'évoquait, pour siéger à la formation spécialisée, halte aux cadences infernales, en ce moment, c'est un peu de l'abattage. Mais plus sérieusement, comment est-ce qu'on arrive à faire de cet agrément, un agrément qui est finalement un gage de qualité d'une action associative sur les territoires? Et je pense que ça, globalement, la filière animation et le public, la population, les parents pourraient se saisir de cet élément-là, et je pense que pour nous, cela redonnerait une fierté aussi à nos associations d'appartenir à un secteur qui est considéré et valorisé par un agrément qui n'est pas qu'un simple accès à des financements.

## **Pascal DESCLOS**

Merci, merci beaucoup, beaucoup Patrick. Est-ce qu'il y a une ou deux questions? Nous avons encore trois minutes pour cette table ronde, puisque vous savez que

nous avons aussi des contraintes liées à notre diffusion en ligne. Est-ce qu'il y aurait des questions à nos témoins d'aujourd'hui ?

Pas de question. Mesdames, Messieurs, je vais déjà vous remercier très fortement, mais je me dois de respecter l'horaire.

Cela fait vraiment le lien, Patrick, et ce que vous avez dit là, en cheminant collectivement avec notre table ronde qui aura lieu à 11 heures sur l'évaluation. Parce que cette notion de confusion, peut-être, entre bilan et évaluation « quanti », « quali », avec des indicateurs sans doute conformes aussi aux ambitions de l'éducation populaire, et pas simplement aux ambitions des politiques publiques, mais croiser les regards, et donc mettre en place des instances ad hoc ou des instances les plus formelles, pour que les parties prenantes puissent définir ce que l'on appelle ces ambitions-là, cette transformation que porte l'éducation populaire, cela nous permet véritablement d'aborder notre deuxième table ronde qui aura lieu de 11 heures à 12 heures. Merci beaucoup de votre présence, de vous être rendus disponibles, et à bientôt donc sur le chemin du dialogue. Merci beaucoup. Merci.